



## Taux horaire assistante maternelle et augmentation smic

Par **ptibaigneur**, le **03/12/2011** à **09:50**

Bonjour,

Mon assistante maternelle est à 2,80net/heure, soit 3,62brut/heure.

Le SMIC ayant augmenté, elle m'a dit, heur soir, que son salaire devait également augmenté, ce que je ne refuse pas, à condition que ce soit légal. Car je ne vois rien dans le contrat qui impose une augmentation, mise à part en fonction du SMIC.

Mais je me suis renseigné un peu sur divers sites.

Et il apparait que si elle était au taux minimum légal, alors OUI, l'augmentation s'imposerait.

Hors, il me semble bien que le minimum est de 2,53 brut, soit 1,96net/heure.

Ne voulant pas faire un faux pas, j'aimerais avoir la confirmation ou non de l'augmentation de son salaire.

Cordialement.

Par **pat76**, le **03/12/2011** à **14:25**

Bonjour

Allez sur ce lien et vous prendrez du tarif horaire applicable au 1er décembre

Salaire minimum assistante maternelle agréée - Pajemploi

[www.pajemploi.urssaf.fr/pajeweb/actumini.jsp](http://www.pajemploi.urssaf.fr/pajeweb/actumini.jsp)